

SWISS4.0 SA EN LIQUIDATION

CIRCULAIRE NO 2

Aux créanciers de SWISS4.0 SA en liquidation

Genève, le 21 mai 2025

SWISS4.0 SA en liquidation (CHF-304.938.734)

Circulaire no 2

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer de l'état actuel de la liquidation de la société SWISS4.0 SA en liquidation (« la Société ») concernant le processus de vente de l'actif principal de la Société, à savoir le logiciel SwissCore, la mise à jour de l'inventaire, ainsi que la vente de certains objets mobiliers appartenant à la Société.

1. Processus de vente du logiciel

Au stade actuel du processus de vente du logiciel, la liquidatrice envisage de donner suite à une offre d'achat en exclusivité du logiciel et de la documentation y relative pour un montant de CHF 1.2 millions au total. **Un délai de 10 jours dès la date de publication dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce est imparti aux créanciers afin de requérir une décision sujette à recours de la FINMA, respectivement afin de formuler une offre de renchérissement sur le prix de cession.** Le document d'appel d'offre contraignante à utiliser obligatoirement pour toute surenchère est annexé à la présente. La liquidatrice requerra le cas échéant une décision de la FINMA sur les éventuelles offres qui lui seront formulées.

Pour rappel, conformément à la circulaire no 1 du 14 mars 2025, la liquidatrice souhaite vendre le logiciel dans les plus brefs délais car, d'une part, le logiciel est opéré sur le *cloud*, nécessitant le maintien et le paiement des services du prestataire *cloud*, et, d'autre part, car certains employés compétents pour le transfert du logiciel et de la documentation vont bientôt quitter la Société.

Dans l'intérêt des créanciers de la masse en faillite de la Société, le processus de vente du logiciel a donc été déployé comme suit :

- Par circulaire du 14 mars 2025, les personnes intéressées à acquérir le logiciel ont été invitées à se manifester auprès de la liquidatrice jusqu'au 11 avril 2025.

- Les équipes de la Société, la liquidatrice et un conseiller spécialisé mandaté par la liquidatrice, ont sollicité plusieurs dizaines de personnes et entités en vue de la vente du logiciel.
- Toutes les personnes et entités intéressées à l'acquisition de tout ou partie du logiciel ont pu participer à des démonstrations privées du logiciel et de ses fonctionnalités par les cadres de la Société, ceci après la signature au préalable d'un accord de confidentialité avec la liquidatrice.
- À la suite de la signature de l'accord de confidentialité et aux séances de démonstrations et de questions réponses, la liquidatrice a recueilli des indications d'intérêt non contraignantes de la part d'acquéreurs intéressés pour l'achat de tout ou partie du logiciel, de façon exclusive ou non exclusive.
- La liquidatrice a ensuite soumis une formule d'offre contraignante le 9 mai 2025 à tous les intéressés ayant fourni une déclaration d'intention. Cet appel d'offre a consisté en une enchère contrôlée sur invitation avec doubles enchères en parallèles : d'une part des enchères portant sur la vente exclusive du logiciel (et documentation) à un seul acquéreur et, d'autre part, des enchères portant sur la vente du logiciel (et documentation), de façon non exclusive, à plusieurs acquéresseurs différents.
- Les acquéresseurs intéressés ont pu proposer deux offres chiffrées au maximum afin d'obtenir au choix, soit la cession à titre exclusif des droits patrimoniaux sur le code-source du logiciel, les procédures et règlements internes, la marque, le nom de domaine, les documents marketing et le site web de la Société, soit une licence non-exclusive.
- En raison du résultat plus avantageux pour la Société obtenu par la première alternative, la liquidatrice a retenu l'offre exclusive la plus élevée plutôt que l'ensemble des offres non exclusives (*cf. supra*).

2. Mise à jour de l'inventaire

L'inventaire des actifs de la faillite a été mis à jour par la liquidatrice. Il sera disponible pour consultation dans les locaux de l'étude Valfor Avocats Sàrl, à la rue Jacques-Balmat 5, 1204 Genève, du lundi 26 mai au vendredi 14 juin 2025. Pour le consulter, veuillez prendre rendez-vous au numéro +41 (0) 58 220 36 00.

Le principal actif de la Société, son logiciel, fait l'objet d'un processus de vente décrit au point précédent.

3. Réalisation des objets mobiliers de la Société

La liquidatrice rend compte aux créanciers au sujet de la situation du mobilier de la Société ci-après.

- *Objets mobiliers (hors matériel informatique)*

En vertu de l'art. 31 al. 3 let. b de l'OIB-FINMA, la liquidatrice décide du mode et du moment de réalisation des biens, lesquels peuvent être réalisés sans délai s'ils occasionnent des frais d'administration excessivement élevés.

La liquidatrice a été en mesure de trouver un sous-locataire pour la période du 15 mai au 30 septembre 2025 en lien avec les locaux qu'elle loue actuellement. La charge de loyer mensuelle de la Société (CHF 35'578,90) a été acquittée par avance en mains de la Société par le sous-locataire (soit CHF 160'105,-, équivalent à 4 mois et demi de loyer).

Pour faciliter la reprise des locaux, un rachat du mobilier par la future sous-locataire a tout d'abord été envisagé. Ce rachat a fait l'objet de discussions qui n'ont finalement pas abouti.

La valeur du mobilier est inférieure à un mois de loyer, loyer qui aurait été dû s'il avait fallu conserver les meubles pour organiser une vente aux enchères. De même, les coûts de déménagement et de stockage des meubles, de leur vente aux enchères publiques, puis de leur sortie d'un dépôt extérieur pour chaque vente auraient représenté la plus grande partie du prix de vente espéré dans un mode de vente aux enchères. Pour ces raisons, les objets mobiliers hors matériel informatique contenant des données ont été mis en vente à prix fixe sur la plateforme Ricardo.ch. Cette vente ouverte au public a permis de valoriser des objets mobiliers à un prix supérieur à la valeur d'inventaire. La plus grande partie des meubles a déjà été vendue et a permis de récupérer un montant supérieur à la meilleure offre globale reçue du sous-locataire (offre qui était elle-même supérieure à d'autres offres globales reçues par la liquidatrice).

- *Mise en vente des ordinateurs et téléphones portables*

La vente des objets mobiliers contenant des données (ordinateurs et téléphones portables) n'a pu être réalisée dans les mêmes conditions que les objets mobiliers cités ci-dessus. Ces objets contenant des données doivent en effet impérativement faire l'objet d'un effacement de données et, ce faisant, prendront plus de temps à être vendus. Par ailleurs, une partie de ce matériel demeure en possession des employés toujours sous contrat avec la Société.

La liquidatrice a mandaté une entreprise spécialisée afin d'effectuer le nettoyage de tous les ordinateurs qui ont été remis à la Société par les employés ayant terminé leur emploi.

La vente des ordinateurs et téléphones portables de la Société fera l'objet d'une nouvelle publication prochainement.

4. Revendication d'objets mobiliers par JAR (Switzerland) SA

JAR (Switzerland) SA a revendiqué certains de ses biens mentionnés dans l'inventaire de la Société comme sa propriété et a renoncé à sa revendication sur d'autres biens, qu'elle a donc cédé à la Société. La prétention en revendication sur une partie des meubles revendiqués semble fondée, à savoir (i) une robinetterie Quooker (valeur d'inventaire CHF 1'000.-), (ii) une commode (valeur d'inventaire CHF 40.-), (iii) une autre commode (valeur d'inventaire CHF 50.-), et (iv) une table avec six sièges (valeur d'inventaire CHF 250.-).

Une communication sera publiée à la Feuille Officielle du Commerce. Un délai de 30 jours y sera imparti à tout créancier qui entend contester la revendication pour requérir la cession des

droits selon l'article 20 al. 2 de l'Ordonnance de la FINMA sur l'insolvabilité des banques et des maisons de titres.

L'inventaire (*cf.* ch. 2 *supra*) a été provisoirement mis à jour en ce sens.

5. Suite prévue de la procédure

L'état de collocation est actuellement en préparation et sera publié prochainement, de même qu'un plan de réalisation des objets mobiliers informatiques comme évoqué au point précédent.

6. Contact

Toute question ou communication concernant la faillite de SWISS4.0 SA en liquidation peut être adressée à l'adresse suivante :

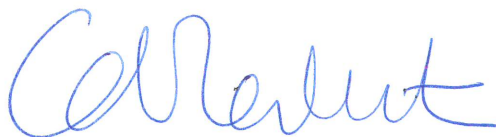
Christophe de Kalbermatten
Valfor Avocats Sàrl
Rue Jacques-Balmat 5
1204 Genève
christophe.dekalbermatten@valfor.ch ; Swiss4@valfor.ch
Tél : +41 (0) 58 220 36 00

La présente communication de la liquidatrice aux créanciers a lieu par voie de circulaire sur le site de SWISS4.0 SA en liquidation (www.swiss4.com).

Les publications ultérieures seront annoncées soit sur le site internet de la société soit par envoi aux créanciers simultanément à un avis publié sur le site internet de la FINMA et de la FOOSC.

Avec nos meilleures salutations,

Pour SWISS4.0 SA en liquidation



Valfor Avocats Sàrl, liquidatrice

Par Christophe de Kalbermatten, gérant

Offre d'acquisition SwissCore

1. Parties

SWISS4.0 SA, en liquidation, dont le siège est sis Rue du Rhône 14, 1204 Genève, représentée par Valfor Avocats Sàrl, soit pour elle, Me Christophe de Kalbermatten, dont le siège est sis Rue Jacques-Balmat 5, 1204 Genève (ci-après : « SWISS4.0 »)

et

(ci-après : le « Pollicitant »).

2. Objet de l'offre

Par la présente, le Pollicitant soumet une offre irrévocable d'acquisition de droits sur la Solution SwissCore et/ou les procédures associées, aux conditions détaillées ci-dessous :

Actif(s) de l'offre	Exclusivité souhaitée (à cocher)	Non-exclusivité souhaitée (à cocher)	Prix proposé (CHF)
Code source	☐	☐	CHF _____
Documentation technique	☐	☐	CHF _____
Internal procedures and policies	☐	☐	CHF _____
Marque et nom de domaine (facultatif)	☐	☐	CHF _____
Marketing materials brandbook et websidte	☐	☐	CHF _____

Total de l'offre : CHF _____

3. Modalités de paiement

Paiement de 30% dans les 10 jours après l'acceptation de l'offre / 70% à la date du transfert de l'actif.

En cas de non-paiement, SWISS4.0 pourra attribuer l'objet de l'offre à un autre pollicitant sans préjudice des droits de SWISS4.0 à la réparation du préjudice.

4. Absence de garanties et acceptation « as is »

Le Pollicitant accepte que la transaction se fasse sans aucune garantie. Exclusion de toute responsabilité, y compris dommages indirects/perte de profit.

Le Pollicitant assumera seul le déploiement des actifs remis dans son environnement d'exploitation.

5. Cession ou licence des droits de propriété intellectuelle

Clause clé	Exclusivité	Non-exclusivité
Mode de transaction	Cession totale et exclusive des droits patrimoniaux. Le Pollicitant devient le seul titulaire de tous les droits sur les actifs cédés.	Licence non-exclusive des droits patrimoniaux. SWISS4.0 conserve le droit d'octroyer des licences non-exclusives à d'autres preneurs de licence.
Dépôt de code source	Remis directement au Pollicitant qui en devient le seul titulaire.	Déposé chez le liquidateur qui le partagera entre tous les preneurs de licence.
Droits réservés	Aucun (cession totale). Tous développements et commercialisation ultérieurs libres, sous réserve de droits de tiers sous-jacents.	Les actifs sous licence sont pour usage interne et/ou par affiliés uniquement (pas de licence à des tiers) pendant une période de 12 mois et libre ultérieurement.
Etendue territoriale	Mondiale, perpétuelle, irrévocable.	Mondiale, perpétuelle, irrévocable.

6. Gestion des licences tierces

SWISS4.0 fournira au Pollicitant une liste exhaustive des composants tiers et des licences associées intégrés dans la Solution SwissCore.

Le Pollicitant reconnaît que la présente offre n'implique que la cession ou une licence des droits de SWISS4.0 et que le Pollicitant devra, le cas échéant, obtenir les licences nécessaires pour l'utilisation des composants tiers auprès des ayants-droits concernés.

7. Support et transition

En cas de cession exclusive :

- Assistance gratuite dans le transfert des connaissances dans la limite des capacités et disponibilité des employés encore sur le payroll de SWISS4.0.
- Le Pollicitant met à disposition ses équipes pour assurer le transfert avant le 30 juin 2025.

En cas de licence non-exclusive :

- Assistance dans le transfert des connaissances selon un tarif horaire à convenir.
- Disponibilité limitée aux capacités des employés encore sur le payroll de SWISS4.0.
- Service proposé sans engagement.

Reprise d'équipe : droit (pas obligation) de faire des offres d'emploi aux employés restants en priorité pour les Pollicitants à titre exclusif.

8. Confidentialité & données

Le Pollicitant s'engage à maintenir la confidentialité sur le contenu du logiciel, les procédures internes et toute donnée métier, conformément au NDA prévue.

Le Pollicitant s'engage à pseudonymiser ou à anonymiser tout échantillon de données résiduelles contenues dans le software.

9. Droit applicable et règlement des litiges

La présente offre est régie par le droit suisse à l'exclusion de ses règles de conflit de lois. En cas de litige, le for exclusif est à Genève.

10. Date de validité

Cette offre est valable jusqu'au 10 juin 2025 à 12:00 (CET).

Date/Lieu :

Pour le Pollicitant

Nom/titre :

